

PRÉFECTURE
D. C. P. P. A. T.

BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE
& DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PARCELLAIRE

COMMUNES DE GIF-S/YVETTE, ORSAY, PALAISEAU, SACLAY ET VILLIERS-LE-BÂCLE

**RÉSEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS
RÉALISATION DE LA LIGNE 18
ENTRE LES STATIONS VERSAILLES-CHANTIERS ET AÉROPORT D'ORLY**

Par arrêté préfectoral n° 2017-PREF-DRCL/BEPAFI/SSAF-753 du 11 octobre 2017, la préfète de l'Essonne a ordonné l'ouverture d'une enquête parcellaire portant sur les emprises de viaduc, la tranchée couverte/ouverte ouest et l'ouvrage annexe n° 15, dans le cadre du projet de ligne 18 entre les stations Versailles-chantiers et aéroport d'Orly sur le territoire des communes de GIF-S/YVETTE, ORSAY, PALAISEAU, SACLAY et VILLIERS-LE-BÂCLE.

CETTE ENQUÊTE SE DÉROULERA DU LUNDI 20 NOVEMBRE AU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2017 INCLUS (31 JOURS).

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations peuvent être demandées au maître d'ouvrage, la Société du Grand Paris (SGP) ~ Direction de la valorisation et du patrimoine, à l'adresse suivante :
Immeuble le Cézanne ~ 30 avenue des Fruitières ~ 93200 Saint-Denis.

Le siège de l'enquête est fixé à la **mairie d'ORSAY** où toute correspondance relative à celle-ci peut être adressée.

Monsieur Bernard ALEXANDRE, ingénieur en retraite, est nommé président de la commission d'enquête.
Messieurs Serge CRINE, ingénieur en chef de la fonction publique territoriale en retraite, et Michel GARCIA, architecte DPLG en retraite, sont nommés commissaires enquêteurs.

Les dossiers ainsi que les registres, seront mis à la disposition du public en mairies de Gif-s/Yvette, Orsay, Palaiseau, Saclay et Villiers-le-Bâcle pendant toute la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture habituelles des services.

COMMUNES	HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
GIF-S/YVETTE 9, square de la Mairie	Lundi : 13h30-18h00 Mardi au vendredi : 08h30-12h00 & 13h30-18h00 Samedi : 08h30-12h00
ORSAY 2, Place du général Leclerc	Lundi-mardi-mercredi-vendredi : 08h30-12h00 & 13h30-17h30 Jeudi : 13h30-18h00 Samedi : 09h00-12h00
PALAISEAU	<u>Service du développement urbain</u> (5 rue Louis Blanc face à la mairie) Lundi-jeudi : 08h30-12h00 Mardi : 08h30-12h00 & 13h30-19h00 Mercredi-vendredi : 08h30-12h00 & 13h30-17h30 Samedi (le 1 ^{er} de chaque mois) : 08h30-12h00 <u>Accueil mairie</u> (91 rue de Paris) Lundi-mercredi-jeudi-vendredi : 08h30-12h00 & 13h30-17h30 Mardi : 08h30-12h00 & 14h00-19h00 Samedi : 09h00-12h00
SACLAY 12, Place de la Mairie	Lundi au jeudi : 09h00-12h00 & 13h30-17h30 Vendredi : 09h00-12h00 & 13h30-17h15 Samedi : 09h00-12h00 (sauf vacances scolaires)
VILLIERS-LE-BÂCLE Place de la Mairie	Lundi-mardi-vendredi : 16h00-18h00 Jeudi : 09h00-12h00 & 16h00-18h00 Mercredi-samedi : 09h00-12h00

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête à l'adresse suivante : Cité administrative ~ préfecture de l'Essonne ~ DCPAT ~ bureau de l'utilité publique et des procédures environnementales ~ boulevard de France ~ CS 10701 ~ 91010 Evry cedex.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Essonne : www.essonne.gouv.fr (rubrique publications ~ enquêtes publiques ~ aménagement et urbanisme ~ aménagement).

Pendant le délai d'enquête, les observations et propositions du public pourront être, soit :

- déposées dans les registres d'enquête ouverts à cet effet,
- adressées par courrier aux maires des communes concernées,
- adressées par courrier au président de la commission d'enquête, en mairie d'Orsay, siège de l'enquête.

Ces observations seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande.

Un membre de la commission d'enquête recevra le public lors des permanences organisées aux horaires suivants dans les mairies :

Commune	Permanence 1	Permanence 2	Permanence 3
GIF-S/YVETTE	<u>Mairie</u> : Mercredi 22 novembre 2017 09h00 → 12h00	<u>Mairie</u> : Samedi 9 décembre 2017 09h00 → 12h00	//
ORSAY	<u>Mairie</u> : Lundi 20 novembre 2017 09h00 → 12h00	<u>Mairie</u> : Samedi 2 décembre 2017 09h00 → 12h00	<u>Mairie</u> : Mercredi 20 décembre 2017 14h30 → 17h30
PALaiseAU	<u>Service développement urbain</u> : Mardi 5 décembre 2017 16h00 → 19h00	<u>Service développement urbain</u> : Mercredi 20 décembre 2017 14h30 → 17h30	//
SACLAY	<u>Mairie</u> : Lundi 20 novembre 2017 09h00 → 12h00	<u>Mairie</u> : Samedi 2 décembre 2017 09h00 → 12h00	<u>Mairie</u> : Mercredi 20 décembre 2017 14h30 → 17h30
VILLIERS-LE-BÂCLE	<u>Mairie</u> : Lundi 20 novembre 2017 16h00 → 18h00	<u>Mairie</u> : Samedi 9 décembre 2017 09h00 → 12h00	<u>Mairie</u> : Mercredi 20 décembre 2017 09h00 → 12h00

A l'expiration du délai d'enquête, le président de la commission d'enquête, dans un délai maximum d'un mois, après avoir éventuellement entendu toutes les personnes susceptibles de l'éclairer, transmettra le dossier déposé au siège de l'enquête, les registres clos et signés par les maires concernés accompagnés des documents annexés, le procès-verbal de l'opération et son avis à la préfète de l'Essonne.

Pendant une durée d'un an une copie du procès-verbal et de l'avis sera consultable dans les mairies concernées, à la préfecture de l'Essonne ~ DCPAT ~ bureau de l'utilité publique et des procédures environnementales, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Essonne.